



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2020**

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents/Excusés : 4

Procurations : 2

Nombre de votes : 9

L'an deux mil vingt le 24 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, SCHEID Eric, MAGIS-TERLOUW Colette, CASTLE Jill, ZALOGA Anna,

Conseillers municipaux absents / excusés : LAMOTHE Florian, FLORENT Marie-Françoise, BACHELOT François, CHAPALAIN Christian,

Procurations : FLORENT Marie-Françoise à QUIGNON Florence, CHAPALAIN Christian à CHASSAGNE Eric,

Secrétaire de séance : SCHEID Eric,

Date de convocation du conseil municipal : 17 janvier 2020

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer,

PRESENTATION DES AGENTS RECENSEURS ET DE SECRETARIAT

Monsieur le Maire présente les agents recenseurs et leur donne la parole ; chacune se présente : l'une Trémolacoise assure le recensement de la population, côté « cingle », depuis le 16 janvier 2020 jusqu'au 15 février 2020. La seconde sera en charge de la même mission, côté « plaine », afin de connaître le territoire communal et ses habitants, car elle a intégré l'équipe du secrétariat de mairie depuis le 16 décembre 2020, au poste d'agent d'accueil à l'agence postale communale et d'aide au secrétariat de mairie, après mutation du CIAS BDP vers la commune de TREMOLAT.

SDE : DEPLACEMENT COFFRET ELECTRIQUE RUE GUILLAUME D'ALESME N°D2020-01-01

La commune de TREMOLAT est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, elle a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- déplacement du coffret EP au Foirail, Rue Guillaume D'Alesme // ENEDIS

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 1 468.49€. Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « modification réseau EP 50% ».

La commune de TREMOLAT s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de TREMOLAT s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de TREMOLAT.
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

TARIFICATION INCITATIVE SMD3

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 3^e adjoint rend compte de la réunion du 29 octobre 2019 au Buisson-de-Cadouin. Le SMD3 propose plusieurs solutions pour les différents cas de figure que peuvent rencontrer les municipalités dans la gestion de leurs ordures ménagères. Le forfait estimé pour la Mairie de Trémolat, en comptant 640 habitants comprend un abonnement pour un montant de 300 € donnant accès aux services de collecte des déchets et une facturation de 2,70 € à chaque ouverture du conteneur noir.

Dans le cadre des services incombant à la Mairie tels que le secrétariat, l'école ou encore les ateliers communaux :

- la commune peut consacrer un badge par service (donc payer chaque badge 9 € + 2,70 € / ouverture pour chaque service) ou regrouper plusieurs services sur un badge
- avoir un seul et unique badge et payer une fois 9 € + 2,70 € / ouverture

Pour les marchés hebdomadaires ou la location des salles des fêtes :

- la commune peut prendre un badge qu'elle prête aux exposants et aux locataires de la salle des fêtes le moment voulu
- la commune met à disposition des conteneurs nomades loués ponctuellement auprès du SMD3 (location journalière/hebdomadaire/mensuelle/annuelle)
- ou laisse à chacun la gestion de ses déchets, c'est-à-dire que l'exposant sur le marché / le locataire gère lui-même ses déchets grâce à son propre badge

Pour les événements organisés par les associations :

A noter que pour obtenir un badge d'accès au conteneur il leur faut payer un abonnement de 80 € + 2,70€ / ouverture de conteneur.

- la commune peut prendre un badge à sa charge et le prêter aux associations à tour de rôle au moment de l'évènement
- la commune prend un badge par association
- les associations ou la commune louent ponctuellement des conteneurs nomades

- à chaque association son badge
- les membres des associations se partagent les frais liés aux déchets en utilisant leur badge personnel
- les associations prennent un seul abonnement et se répartissent les frais liés aux déchets

Pour le cimetière :

- suppression des conteneurs, le visiteur repart avec ses déchets et utilise un point de collecte
- la commune peut éventuellement mettre des conteneurs nomades à dispositions uniquement pendant les fêtes de la Toussaint
- ou la commune conserve les conteneurs existants, elle adapte les conteneurs en les operculant et met en place un composteur

Pour les poubelles de ville :

- la commune peut décider de les conserver, les agents communaux gèrent les déchets et incivilités grâce à l'utilisation d'un badge prévu spécifiquement à cet effet ou avec un badge servant à d'autres services également
- décider de les retirer complètement
- ou décider de placer des réducteurs sur les corbeilles pour éviter le dépôt de sacs noirs

Le forfait proposé aux résidences secondaires et locations saisonnières comprend un abonnement de 80 € + 24 ouvertures à l'année minimum pour 64.80 € soit un total de 144.80 €. Chaque ouverture supplémentaire étant facturée 2,70 €. Dans le cadre des logements inhabités, vacants ou vides de meubles, le propriétaire doit fournir un justificatif (attestation du Maire) qui le dispense des services du SMD3 et n'est donc pas facturé.

Dans le cadre des logements en cours de réhabilitation ou de construction, le propriétaire ne bénéficie pas de ce service et n'est donc pas facturé, pour la réalisation de travaux il peut alors demander à payer un abonnement à 80 € lui donnant un accès à la déchetterie.

Pour les changements de situation, suite à un départ du logement, l'utilisateur est facturé au prorata temporis sur la part fixe à la date de fin des droits d'accès à la collecte et à la déchetterie. Si pas de nouvel occupant, retour à la situation de logement vacant. Si le logement est inoccupé à la suite d'un départ en maison de retraite ou décès, les ayants droits ont la possibilité d'accéder à la déchetterie en payant l'abonnement de 80 €, sur présentation d'un justificatif. Tout changement de situation familial (naissance, décès, divorce...) implique de fournir un justificatif au SMD3 pour faire adapter le forfait.

Si un usager refuse l'enquête il sera alors facturé du forfait maximum.

Il faudra compter 9 € TTC pour une demande de badge supplémentaire ou badge perdu.

La question des camping-caristes est soulevée, les réponses ne sont pas encore données.

Au problème de poubelles qui débordent, il est rappelé que les containers sont équipés de sondes qui permettent un ramassage régulier correspondant aux niveaux de remplissage des bornes, après une phase d'adaptation tout devient progressivement fonctionnel.

Monsieur Christian CHAPALAIN évoque la possibilité d'installer des composteurs collectifs. Monsieur le Maire informe qu'ils pourraient être installés que pour des logements collectifs et accessible aux seuls locataires, la première condition pourrait être respectée mais ce n'est pas le cas de la seconde.

Après échanges et débats, le conseil municipal, retient le principe d'une tarification forfaitaire, pour les salles des fêtes, dont les modalités précises seront définies ultérieurement.

PERSONNEL COMMUNAL

RENOUVELLEMENT TACITE AGENT DES SALLES DES FETES

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a signé par avenant le renouvellement tacite du contrat de l'agent qui assure la gestion des salles municipales, dans les mêmes conditions : 10 heures mensuelles, pour une année supplémentaire allant jusqu'au 12 janvier 2021.

HEURES COMPLEMENTAIRES N°D2020-01-02

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, informe le conseil municipal que l'agent mis à disposition du secrétariat de la commune par le CIAS BDP a effectué 35 heures hebdomadaires du 16 au 31 décembre 2019. Or, le temps de travail statutaire de cet agent était 28 heures hebdomadaires et la rémunération que lui a attribuée le CIAS BDP était de ce fait du même ordre. Aussi, il convient de rémunérer cet agent pour 15.40 heures complémentaires qu'elle a accomplies pour la commune de Trémolat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'indemnisation de 15.40 heures complémentaires à cet agent,
- charge Monsieur le Maire d'ordonnancer la somme correspondante sur le prochain salaire.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

AGENT SCOLAIRE

L'agent scolaire et périscolaire effectue des heures complémentaires dans sa mission d'aide à l'enseignante et demande à être rémunéré. Monsieur le Maire informe qu'il accepte provisoirement mais va se rapprocher de l'institutrice en vue de faire le point avec elle sur les missions et besoins indispensables.

AGENTS EN FIN DE CDD

2 contrats arrivent à échéance l'un pour accroissement d'activité en lien avec le recensement de la population pour 35 heures hebdomadaires : fin février et l'autre pour 8 heures hebdomadaires : fin mars ; En outre, Monsieur Eric CHASSAGNE informe l'assemblée que l'agent d'accueil à 15 heures hebdomadaires, présent les matinées va devoir réorganiser son temps de travail, possiblement sur 2 journées complètes, dès le mois de juillet, en raison d'une mutation qui engendrera un prochain déménagement ; Madame Jill CASTLE demande l'avis de la secrétaire de mairie. Un réel problème de doublon pour l'agence postale communale se posera très rapidement. Compte tenu de tous ses éléments, l'organisation du secrétariat doit être repensée ; le bureau souhaite se réunir pour étudier la question qui fera l'objet de propositions en accord avec la rédactrice territoriale lors du prochain conseil municipal.

RIFSEEP

LE RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il doit être mis en place mais demande des études approfondies et probablement l'appui de conseil extérieur.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INFORMATIQUE AGEDI
Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) N°D2020-01-03

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure. Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du syndicat mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- approuve le passage de syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert,
- approuve la modification de l'objet du syndicat,
- autorise Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX
ET SONORISATION DE L'EGLISE SAINT NICOLAS

SONO EGLISE N°D2019-01-04

Un devis a été reçu pour installer une nouvelle sonorisation de l'église Saint-Nicolas, avec la pose de 6 colonnes acoustiques, un amplificateur et un micro ... L'ancien matériel est obsolète, cette nouvelle proposition se chiffre à 2 394.13€ TTC.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'installation de nouveau matériel de sonorisation dans l'église,
- accepte le devis présenté par la société VERSCHUEREN d'un montant de 2 394.13€ TTC,
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le devis et ordonnancer la dépense. **Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

MENUISERIES AGENCE ET LOGEMENTS COMMUNAUX N°D2019-01-05

Plusieurs devis ont été reçus de 3 entreprises, avec diverses options, Monsieur le Maire présente le tableau comparatif, avec des variantes de TVA les données n'étant pas similaires et des erreurs étant relevées sur ce document, des précisions sont indispensables.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- mandate la commission des bâtiments communaux pour prendre les décisions nécessaires et faire le choix de la ou des entreprise(s),
- délègue Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le ou les devis afférents à ces travaux et ordonnancer les dépenses.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

EX LOGEMENT COMMUNAL DE L'INSTITUTEUR

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par un étudiant pour le logement au-dessus de la cantine, qui n'est plus en location. Cette occasion de visiter lui a permis de se rendre compte de l'état satisfaisant de ce logement, malgré une configuration atypique, hormis la salle de bain qui doit être refaite : la baignoire enlevée et remplacée par une douche, le sol nécessite d'être étanchéisé. Monsieur le 3^o adjoint souligne que la cage d'escalier également devrait être rénovée, la tapisserie très ancienne se décolle. Madame Colette MAGISTERLOUW précise que des diagnostics devront être réalisés avant la relocation.

Après discussion, à l'unanimité, l'assemblée sollicite des devis.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEGRADATIONS SALLE DES FÊTES

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 3^o adjoint au Maire, rend compte des dégradations ayant été constatées le lundi 20 janvier 2020 sur la porte de la salle des fêtes « Le Grenier » alors qu'elle était louée le week-end avant par une association Trémolacoise à l'occasion de la Super Quine. Il a pris contact avec le président, qui a reconnu avoir commis involontairement ces dégradations lors de la location de la salle. Le sinistre a été déclaré aux assurances des deux parties, et est en cours de traitement. Un devis pour les réparations a, dans l'urgence, été demandé à un menuisier à Trémolat, le montant s'élève à 456 €.

DEGRADATIONS ATELIER COMMUNAL

Monsieur le 3^o adjoint, informe également compte des dégradations volontaires ayant été constatées ce même jour, par l'agent de maîtrise de la commune, à l'embauche. Une vitre du dépôt technique a été cassée, vraisemblablement par un jet de projectile. Monsieur Patrick MATHIOTTE a déposé plainte à la Brigade de Gendarmerie de LALINDE. Une enquête est en cours. Il a demandé à ce même menuisier d'effectuer un devis, le montant des réparations est estimé à 216 €.

MPS – TOILETTES PUBLIQUES N°D2020-01-06

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été adressé par la société MPS pour les WC publics, à la suite de la maintenance, car il y a des éléments à changer : le sèche main « rafale » est à remplacer ainsi que la pompe doseuse. Celui-ci se chiffre à 1 117.45€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis et les réparations nécessaires au bon fonctionnement des toilettes automatiques.
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le devis et ordonnancer la dépense. **Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

BORNES INCENDIE

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 3^o adjoint, a rendez-vous prochainement avec la Sogedo et les pompiers afin de faire l'étude du positionnement de 2 bornes à incendie : l'une à Saint Geniès et l'autre au Puch.

ASCENSEUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

L'ascenseur de la mairie destiné aux PMR est toujours en panne, après 2 interventions. Des administrés en ont besoin et un droit de véto a été posé après courrier, la commune ne s'acquittera des factures que lorsque celui-ci sera fonctionnel.

ACHAT D'UN VEHICULE N°D2020-01-08

Monsieur le Maire indique que les prospections pour l'achat d'un véhicule ont abouties, en effet le véhicule actuel des services techniques ne passera plus au contrôle technique, il est nécessaire de le renouveler. Par le biais du garage DARNIGE AL AUTOMOBILES il a été trouvé un utilitaire Kangoo express de 1.5L, 75 CV, en bon état, caissonné, diesel, 108000 km au compteur, mis en circulation en 2017 dont le prix est fixé à 6 700€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
-mandate Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'achat et à l'immatriculation ainsi que toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien cette opération,
-charge Monsieur le Maire de souscrire l'assurance auprès de Groupama,
-dit que les crédits seront prévus au budget.

Résultat du vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 1

DEMANDES DE GRATUITE SALLES MUNICIPALES N°D2020-01-07

BILLY THE KID

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur COFFIN, représentant la Compagnie du Colbac qui sollicite le prêt de la salle du Hangar pour répéter une pièce de théâtre intitulée « Billy the kid », les samedis et dimanches 8-9 février, 4-5 avril et 25-26 avril 2020 de 10h à 18h. Cette troupe de théâtre ne disposant que de peu de moyens, devant se produire à Bordeaux dans l'été souhaite répéter à Trémolat où résident les acteurs certains week-ends. Monsieur CHASSAGNE, Maire, soumet au conseil municipal, cette demande de prêt gracieux de la salle du hangar et informe qu'en contrepartie, une représentation gratuite sera donnée à Trémolat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
-accorde la gratuité de la salle « Le Hangar », en échange d'une représentation gratuite,
-dit que l'assurance et le chèque de caution seront demandés à la Compagnie du Colbac,
-autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et à informer l'organisateur. **Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

EXPOSITION PEINTURE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Madame Brigitte VANDENBULCKE, artiste niçoise, qui sollicite le prêt d'une salle pour exposer ses peintures, les dimanche 8 et 15

mars 2020 puisqu'elle sera en vacances à Trémolat. Elle envisage également d'inviter les personnes intéressées à un vernissage le premier dimanche d'exposition, à 18h00, pour échanger avec les élus et les habitants de la Commune. Il a pris contact avec cette dernière afin d'obtenir des renseignements complémentaires, et propose le prêt de la salle du Hangar. Les élections municipales auront lieu à la salle des fêtes « Le Grenier » le 15 mars 2020 et que l'exposition n'occasionnera aucune gêne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde la gratuité de la salle « Le Hangar »,
- dit que la requérante devra fournir l'assurance et le chèque de caution,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et à informer l'organisatrice. **Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

THEATRE

Une autre représentation théâtrale aura lieu fin février à la salle Le Grenier par l'intermédiaire de la Cerise sous le Chapeau.

CONCERT

Monsieur le Maire a été sollicité par une personne originaire de Mauzac pour une proposition de concert en plein air, Ilot Saint Nicolas : duo de musique Argentine ; il a relayé cette information auprès des associations Trémolacoises, qui pourraient être coorganisatrices.

RENOUVELLEMENT DU DRAPEAU COMMUNAL N°D2020-01-09

Monsieur le Maire informe que lors du salon des Maires un devis a été sollicité auprès de la Manufacture des Drapeaux Unic pour acheter un nouveau drapeau communal neutre car l'actuel est en très mauvais état et porte la mention de FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) qui est différente de l'UPMRAC Union Périgourdine des Mutilés Réformés et Anciens Combattants. Celui-ci ce chiffre à 981.97€ TTC, susceptible de quelques variations en fonction de l'acceptation/modification du bon à tirer.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'investissement nécessaire à cet achat,
- accepte le devis présenté par la Manufacture des Drapeaux Unic d'un montant maximal de 1 000€ TTC,
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer le devis et ordonnancer la dépense. **Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

VOIRIE

Monsieur le Maire informe qu'une énorme mare se forme sur la chaussée au Rocq et crée un point accidentogène sur la voie communautaire, il informe que la CCBDP avait accordé la création de l'accès adjacent et ajoute qu'elle propose 2 solutions à l'étude : un raccordement à l'évacuation de l'existant du propriétaire ou canaliser l'eau vers un puit perdu dans le virage qui va à Soulalève. L'assemblée privilégie la première hypothèse et délègue

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, pour prendre contact avec le riverain concerné. Relevant de leur compétence, les services communautaires devront assurer cette charge.

TERRA VENTURA

Il est rappelé l'information donnée lors de la séance passée : le village de gîtes de LESCO DEL PONT suggérait la mise en place du dispositif « Terra Aventura » : application de Géocaching sorte de chasse au trésor culturelle qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches ». Cette pratique attire nombre de promeneurs en famille. Le comité Directeur de l'OT BDP a déposé un dossier pour Monpazier en 2020 et indique que la candidature de Trémolat sera prioritaire pour 2021.

UNITE D'AMENAGEMENT (UA) – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le mardi 07 janvier 2020, Monsieur BRUGERE de l'UA du Bugue s'est rendu sur la commune pour s'entretenir avec Monsieur le Maire sur le problème de la haie de lauriers empêchant le passage des piétons au niveau du minigolf, la permission de voirie correspondant au projet de mise en place de panneaux d'indication de présence de chevaux sur la RD30 à la demande de riverains ainsi que l'installation d'un feu tricolore par ADUCIA dans la zone de travaux rue Saint Cybard. Ont été abordés également lors de cette réunion : l'accumulation des eaux pluviales sur la route du Cingle et au lieu-dit Chant'alouette situé route de Pezuls, les panneaux d'affichage de la base nautique bloquant la visibilité, l'installation de coussins berlinois au même endroit ainsi que le projet de zone 30 à Soulalève.

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a tenu une réunion du bureau le même jour à 18h00.

Le mercredi 08 janvier 2020 a eu lieu le Comité du PLUI à 10h00 au Pôle Services de la CCBDP à Lalinde.

ECLAIRAGE PUBLIC AU CAMPING DES BERGES DE LA DORDOGNE

Le jeudi 09 janvier 2020, Messieurs le Maire et 3^o adjoint, le référent de l'entreprise INEO, le Syndicat d'Energies 24 et le propriétaire du Camping se sont réunis sur site pour évoquer les modifications de l'éclairage public au Moulin d'Aval.

VOEUX

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux à la salle Le Grenier, le samedi 11 janvier 2020 en présence de Monsieur CATHUS, conseiller régional, de Monsieur NARDOU, conseiller départemental, le Commandant PERUSIN, chef du Centre d'Incendie et de Secours de Le Bugue, Mme Astrid MARTIN journaliste SUD-OUEST et des habitants de la Commune.

MINI GOLF / CAMPING

Monsieur le Maire a reçu les gérants du minigolf afin de connaître leurs retours sur la saison passée. Ceux-ci sont très satisfaits de cette saison malgré le début tardif, ils souhaitent continuer leurs aménagements et sont toujours candidats à l'acquisition.

Les propriétaires du camping progressent dans leurs aménagements au gré des autorisations d'urbanisme et sont contents de la saison.

ADRESSAGE

La Poste est en attente d'une date de réunion : d'une journée complète afin de vérifier et synthétiser le dossier.

PADD - PLUI

La réunion PLUI au sujet de la spatialisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) s'est tenue au pôle des Services à Lalinde le lundi 13 janvier 2020.

AUTRES REUNIONS PASSEES

Le mardi 14 janvier 2020 a eu lieu le Comité Syndical du SIAEP des 2 Rivières à Fleurac.

La commission d'attribution des logements HLM Mésolia s'est réunie le vendredi 17 janvier 2020.

Le lundi 20 janvier 2020 ont eu lieu la conférence intercommunales des Maires à 14h00 à Lalinde, les assises territoriales sur la sécurité intérieure à la Sous-Préfecture de Bergerac à 18h00 et les vœux du Sénateur Claude BERIT-DEBAT à 18h30 à Marsac-sur-L'isle.

Le mardi 21 janvier 2020 à 9h30 se sont déroulés la conférence du SDE à Périgueux, et à 18h30 le Conseil Communautaire de la CCBDP à Lalinde.

Le mercredi 22 janvier 2020, la Compagnie de Gendarmerie de Bergerac partageait la galette des rois à Saint-Sauveur, et l'Union des Maires de la Dordogne tenait son Assemblée Générale à la Filature de l'Isle à Périgueux.

Le dossier du Camping des Berges de la Dordogne est passé en commission le jeudi à la Sous-Préfecture à Bergerac pour l'obtention d'un permis d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS

Le bureau de vote sera déplacé au Grenier.

COLIS AUX SENIORS

Un couple de Trémolat fait don du colis à des personnes plus nécessiteuses.

Un administré sera centenaire cette année.

Une personne seule à La Queyrie, dont la situation peu devenir inquiétante.

Aux Clidou, un administré est dans une grande solitude également.

REGISTRE RESTAURE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le magnifique travail de restauration d'une ancienne table décennale par l'artisan marbreur dominotier de Trémolat.

NAISSANCE

Le conseil municipal souhaite le bienvenue à Tom LAMOTHE.

EAU POTABLE

Madame Jill CASTLE informe qu'à la suite de la coupure de mercredi, l'eau est très blanche et trouble. Monsieur le Maire de indique qu'il s'agit de bulles d'air dans le réseau à la suite de la mise en service du nouveau réseau de la rue Saint Cybard et explique les étapes de procédé.

NATURALISATION

Madame Jill CASTLE donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet l'informant de sa naturalisation française.

AGENDA – REUNIONS A VENIR

La cérémonie des Vœux de la municipalité d'Eglise Neuve de Vergt sera organisée le samedi 25 janvier 2020.

Le mercredi 29 janvier 2020 auront lieu une réunion PLUI concernant le P.A.D.D. à la Communauté de Communes à Lalinde à 10h00 puis les Vœux de Germinal PEIRO à 18h30 à Bergerac.

Une matinée de réception des travaux par le SIAEP pour les 5^{ème} tranche et 2019-07 est prévue le vendredi 31 janvier 2020. A 16h00 une nouvelle réunion sur la spatialisation du P.A.D.D. à Lalinde et Monsieur Eric SCHEID, suppléant, y assistera. A 18h00 Madame la Sous-Préfète de Bergerac présentera ses vœux en présence de Monsieur le Préfet, l'adjoint délégué y assistera.

La cérémonie de la Sainte-Barbe se déroulera au centre d'incendie et de secours de Le Bugue le samedi 01 février 2020 à 11h00.

Une conférence sera présentée par le Docteur POMMEREAU à Périgueux le mardi 11 février 2020 à 14h30.

A Marsac-sur-l'Isle le mercredi 12 février 2020, un débat sera ouvert par l'APF handicap à 14h00 à la Maison du Temps libre, et une réunion de présentation sur la loi « Engagement et Proximité » sera tenue par l'Union des Maires de la Dordogne de 14h30 à 16h30 à la Maison des Communes.

Il y aura une table ronde sur le sujet de la création d'entreprise à Boulazac le vendredi 14 février 2020 de 10h00 à 12h00.

Le mardi 18 février 2020 aura lieu le Conseil Communautaire de la CCBDP.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne-Périgord est prévu le mercredi 19 février 2020 à la Mairie de Saint-Avit-Sénieur à 18h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 février 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15
Au registre suivent les signatures*